

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

730ème séance

Vendredi 15 avril 2005, à 15 heures

Vienne

Président : M. S. MARCHISIO (Italie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la sept cent trentième réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cet après-midi nous allons poursuivre l'adoption du projet de rapport du Sous-Comité au COPUOS. Vous vous souviendrez que nous avons terminé l'adoption des paragraphes contenus dans la première partie du rapport, le document L.257, hier après-midi. Nous avons également terminé l'adoption des paragraphes 1 à 47 dans la deuxième partie du projet de rapport, document L.257/Add.1, ce matin.

**Adoption du rapport du Sous-Comité juridique
A/AC.105/C.2/L.257/Add.1**

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons donc commencer immédiatement par le paragraphe 48 et nous allons poursuivre l'adoption de la deuxième partie du rapport à partir du paragraphe 48. Pour le paragraphe 48, je vais donner la parole à la délégation de l'Algérie qui a quelques modifications à nous proposer. Vous avez la parole Monsieur.

M. M. OUZEROUHANE (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Voilà donc notre proposition concernant la deuxième partie du paragraphe 48 :

« *Eu égard à la question relative à l'autorité de surveillance ainsi que l'examen de la possibilité de créer une entité internationale chargée de la coordination de la gestion des catastrophes naturelles, il conviendrait d'examiner soigneusement le statut du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans le contexte des réformes de l'organisation des Nations Unies.* »

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le distingué représentant de l'Algérie. Est-ce que vous avez pu noter la nouvelle formulation proposée par l'Algérie ? Inde.

M. R. LOCHAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous n'avons pas d'objections à formuler. On nous parle de « *statut du Comité* » et on a dit « *charter* » en anglais, alors qu'en fait c'est le statut « *statut* ».

Le PRÉSIDENT : Vous voulez répondre, la délégation de l'Algérie ? Non. [*interprétation de l'anglais*] : Dans la version de la délégation

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



algérienne, le terme français utilisé est « *le statut* », pas du tout « *la charte* ». En anglais, il est difficile de faire la différence entre « *statut* » et « *charter* », mais en français c'est bien le « *statut* ». Donc on pourrait parler de « *statut* » en anglais, « *le statut du Comité*, etc. », je pense que ça ne devrait pas poser de difficultés. *Paragraphe 48 adopté* avec l'amendement proposé par l'Algérie.

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 49. Avez-vous des commentaires sur le 49 ? Cela ne semble pas être le cas. *Approuvé.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 50. Pas d'objections ? *Approuvé.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 51. *Adopté.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 52. Pas d'objections ? *Adopté.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 53. *Adopté.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 54. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 55. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 56. Avez-vous des commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. *Adopté.*

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 57. *Adopté.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 58. *Adopté.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 59. L'Inde.

M. R. LOCHAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Au titre de ce chapitre VII, au débat, nous avons les paragraphes jusqu'au 55 qui décrivent ce qui s'est passé et le 59 est de nature un peu différente. Je pense qu'il faut reprendre le paragraphe 31 du rapport en disant qu'il n'y a pas eu consensus concernant la question de l'opportunité, etc. Et ensuite, on garderait la fin du paragraphe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je pense que cela pourrait se faire, 58 bis et 59. *Le 58 bis proposé par l'Inde est approuvé.*

Le paragraphe 59 n'est pas très clair. Je propose un libellé un petit peu différent. « *Le Sous-Comité est convenu que le point 8 de l'ordre du jour devrait être reformulé en tant que* » et on reprend « *et devrait rester sous sa forme modifiée à l'ordre du jour du Sous-Comité à la prochaine session.* » Avez-vous des commentaires ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais relire le nouveau libellé proposé par le Secrétariat :

« Le Sous-Comité est convenu que le point 8 de l'ordre du jour devrait être reformulé et libellé comme suit : "Examen et évaluation de l'évolution concernant l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles" et devrait demeurer à l'ordre du jour du Sous-Comité à sa prochaine session ».

Sous sa forme modifiée ? Sous cette forme modifiée, donc « *et devrait demeurer à l'ordre du jour du Sous-Comité sous cette forme modifiée à sa prochaine session.* » La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais vérifier.

Pourriez-vous relire le libellé modifié, « *Examen et évaluation de ?* »

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : « *L'évolution concernant l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles* ». Cela vous convient, Monsieur ? *Paragraphe 59 adopté.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 60. Je pense que cela ne pose pas de difficultés. *Adopté.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 61. *Adopté.*

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique A/AC.105/C.2/L.257/Add.2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons terminé l'adoption de la deuxième partie du rapport. Passons maintenant à la partie qui nous reste, c'est-à-dire l'additif 2, A/AC.105/C.2/L.257/Add.2. Cette partie contient des parties sur la pratique des États sur l'immatriculation des objets spatiaux et la proposition du Sous-Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour. Est-ce que toutes les délégations ont reçu ce document ? Il s'agit du document A/AC.105/C.2/L.257/Add.2.

Si tel est le cas, nous allons passer à l'adoption paragraphe par paragraphe de cette troisième partie du rapport.

Section VIII. Pratique des États en matière d'immatriculation des objets spatiaux

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Section VIII, pratique des États en matière d'immatriculation des objets spatiaux. *Paragraphe premier. Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Document d'information. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 3. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 4. *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 5. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 6. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 7. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 8. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 9. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 10. L'Espagne.

M. R. MORO AGUILAR (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le paragraphe 10 reprend l'opinion mentionnée par ma délégation. Je voudrais modifier quelque peu la rédaction de la version espagnole.

À la troisième ligne du texte espagnol, à la fin, la phrase qui dit « *les États communiquant à l'ONU.* » Donc, il y a deux idées distinctes, il faudrait séparer les deux phrases. La première phrase comporte une idée différente de la deuxième. On séparerait simplement ces deux phrases. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je pense que cela ne pose pas de difficultés. Merci. Y a-t-il d'autres commentaires sur le paragraphe 10. Cela ne semble pas être le cas. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 11. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 12. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 13. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 14. *Adopté.*

Section IX. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique.

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Section IX. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique. Paragraphe 15. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 16. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 17. Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais revenir au 16, Monsieur le Président. Nous avons oublié la proposition de la Grèce concernant les principes de télédétection. Rajouter, s'il vous plaît, après le b) ou en b) bis, ou en c) : « *Examen des principes de télédétection aux fins de transformer éventuellement le texte en traité à l'avenir.* » Proposé par la Grèce. Donc, plutôt que « *des principes sur la télédiffusion* ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vais donner la parole au Secrétariat qui vous expliquera le pourquoi de cette situation.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ce paragraphe est une citation directe du paragraphe du Sous-Comité juridique de l'année dernière, voilà pourquoi ça n'a pas été modifié. C'est une reprise directe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons une référence à la télédétection au d).

M. V. CASSAPOGLOU [*interprétation de l'anglais*] : Le d) c'est la proposition du Brésil mais c'est différent de la proposition grecque.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mais est-ce que l'explication du Directeur vous satisfait ?

M. V. CASSAPOGLOU [*interprétation de l'anglais*] : J'ai cru comprendre que nous avons rajouté un nouveau paragraphe concernant la proposition de la Grèce formulée en 1996 liée aux principes de télédétection.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Votre proposition est mentionnée plus tard, au paragraphe 31. Nous pourrions inclure cela au paragraphe 31. Je vais donner la parole au Secrétariat qui nous expliquera la situation.

Mme N. RODRIGUES (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Les différents points figurant au paragraphe 16 actuellement ne font que reprendre ce qui figure dans le paragraphe 134 du rapport de l'année dernière. La proposition de la Grèce visant à garder un point à l'ordre du jour nous pourrions l'inclure dans le paragraphe 31 du rapport. Au paragraphe 31, on va vous demander un libellé précis que nous pourrions inclure au paragraphe 31. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je pense que c'était assez clair, donc continuons. Je pense que *les paragraphes 16 et 17 ont été approuvés.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 18. *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 19. Ukraine.

Mme N. KRASILICH (Ukraine) [interprétation du russe] : Merci. Ma délégation n'a pas de difficultés avec la deuxième phrase, « Les délégations ont estimé ». Dans le texte russe, c'est un petit peu différent par rapport au texte anglais, cela nous pose quelques difficultés. Donc, après les termes « élaborer une convention globale unique », et ensuite « qui », là on a un texte beaucoup trop strict qui donnera un caractère juridique contraignant, cela est un petit peu trop affirmatif. On pourrait dire « qui entre autres » plutôt que de dire « qui pourrait être doté de principes relatifs à l'espace extra-atmosphérique et apportera des dispositions ou des amendements ». En fait cet amendement porte surtout sur le texte russe qui n'est pas conforme à l'anglais. Est-ce que vous avez pu suivre ?

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. Le Secrétariat a pris note de votre observation et le texte russe sera modifié. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 20. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 21. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 22. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 23. Ukraine.

Mme N. KRASILICH (Ukraine) [interprétation du russe] : Merci. Pour ce paragraphe, étant donné qu'il s'agissait de notre proposition, au milieu, « *Le Sous-Comité ne serait pas en mesure de parvenir à un consensus sur l'inscription de ce point à l'ordre du jour* ». Je voudrais rajouter les termes « à la présente session ». Ne pas arriver à un consensus de façon générale, mais il peut parvenir à un consensus à la présente session. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. Nous allons rajouter les termes

« à la présente session » au paragraphe 23 pour refléter la position de la délégation de l'Ukraine. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 23 ? Non. *Il est approuvé.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 24. L'Inde.

M. R. LOCHAN (Inde) [interprétation de l'anglais] : Merci. J'aimerais revenir au paragraphe 21. Je crois qu'il y a un petit problème grammatical. La deuxième phrase dit « *Elles ont estimé que le cadre juridique* », le « *que* » manque dans la version anglaise, « *that* ».

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci à l'Inde de cette remarque. Paragraphe 24. Pas de commentaires ? *Il est approuvé.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 25. *Il est approuvé.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 26. Le Brésil.

M. C. E. DA CUNHA OLIVEIRA (Brésil) [interprétation de l'espagnol] : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'aimerais faire un commentaire au sujet de la deuxième phrase du paragraphe 26. J'ai sous les yeux la version en anglais, la phrase commence par « *That delegation retired* » jusqu'à « *principal* ». C'est vrai, Monsieur le Président, c'est un commentaire fait par ma délégation sur ce point de l'ordre du jour, mais c'est un commentaire qui faisait partie d'une remarque d'ordre général relative aux fondements de la proposition du Brésil. Ici, elle me semble un peu hors contexte. Je propose tout simplement de supprimer cette phrase et de laisser le reste du paragraphe.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je suis totalement d'accord avec vous. Je crois que l'on peut approuver le paragraphe 26 en supprimant la phrase citée par le délégué du Brésil. Tout le monde est d'accord. Pas de problème. [*Le Président avait dit 27 par mégarde.*] Il s'agissait bien du paragraphe 26. C'était un lapsus révélateur. *Le paragraphe 26 est donc approuvé.* L'Inde demande la parole.

M. R. LOCHAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, là encore. Une petite omission à la quatrième ligne. En anglais ce n'est pas « *would be not* » mais « *would not be* », « *ne serait pas en mesure* ». C'est purement grammatical en anglais. Le problème ne se pose pas en français.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup de ce conseil grammatical. Sur ce, *le paragraphe 26 est approuvé* avec le petit amendement proposé par le Brésil et celui de l'Inde.

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 27. Il s'agit des points ordinaires et autres points à débattre lors de notre prochaine session du Sous-Comité juridique. Il n'y a pas d'objections. Je crois que l'on peut l'approuver. *C'est fait.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 28. *Il est approuvé.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 29. La Grèce a la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La Grèce et le Chili avaient proposé de cosigner donc de coparrainer ce document. Il faudrait ajouter l'élément manquant.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. Nous ajouterons aussi les délégations du Chili et de la Grèce en tant que coauteurs de ce document de travail. Tout le monde en est d'accord ? *Le paragraphe 29 est approuvé.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 30. *Il est approuvé.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 31. Là, je crois que la délégation de la Grèce avait soulevé une question. Voulez-vous que nous ajoutions votre proposition ici ? Pouvez-vous nous donner votre formulation, je vous prie ?

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Le 31 b) serait l'examen des principes de la télédétection en vue de l'éventuelle transformation du texte en un traité dans l'avenir.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup à la Grèce. La Thaïlande a la parole.

M. N. CHITASOMBAT (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais revenir en arrière au paragraphe 29, Monsieur le Président. Nous appuyons bien sûr les documents de travail proposés par la Fédération de Russie, l'Ukraine, de même que le Chili et la Grèce.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : C'est moi qui vous remercie. Nous ajouterons aussi la Thaïlande à la liste d'auteurs. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, je prie notre distingué collègue de la Thaïlande de m'excuser pour cette omission.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Paragraphe 31 avec l'ajout d'un nouveau paragraphe b) proposé par la Grèce. *Il est approuvé.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 32, le dernier de la liste. Je crois que personne ne discutera ce *paragraphe qui est également approuvé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons adopté tous les paragraphes des différentes parties du projet de rapport du Sous-Comité juridique. Puis-je considérer que ce Sous-Comité approuve l'ensemble du rapport avec les amendements que nous y avons apportés ? La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas eu la possibilité au tout début de cette session de faire une déclaration d'ordre général et j'aimerais, même si je sais que c'est un commentaire de la dernière heure, j'aimerais exprimer notre reconnaissance au Bureau pour l'excellent travail qui est vraiment de la plus haute importance, notamment notre reconnaissance vers Madame Rodrigues qui s'est chargée de l'organisation de la partie « Informations relatives

au droit spatial », mais aussi de toutes les autres questions sur lesquelles nous nous sommes penchés ces derniers mois, pratiquement depuis une année. En effet, son travail a été précieux et comme il ne peut pas y avoir de mention explicite, je veux dire par le nom à des gens, j'aimerais qu'une mention explicite soit faite de notre reconnaissance au Secrétariat pour cet excellent travail, pour les autres collègues aussi bien sûr, mais je crois que cette modernisation de la procédure au sein du Bureau a beaucoup contribué au succès de nos travaux et à la clarté du document. C'est tout ce que j'avais à dire.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. Je crois que nous nous joignons tous à vous, à cette expression de reconnaissance adressée au Secrétariat et surtout à la Secrétaire du Comité. Y a-t-il autre chose. Je ne vois pas d'objections à l'approbation du rapport, de sorte que *le rapport de nos travaux est approuvé dans son ensemble*.

Mesdames et Messieurs, je vais donner à présent la parole à la Secrétaire du Sous-Comité qui va vous donner quelques informations.

Mme N. RODRIGUES (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement vous signaler le fait que ce matin vous avez reçu un CD-Rom dans vos casiers avec les traités dans les six langues officielles. C'est une espèce de cadeau d'au revoir. Nous espérons qu'il vous sera utile. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, je vous remercie au nom de l'ensemble du Sous-Comité pour ce présent qui sans aucun doute nous sera d'une grande utilité.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : La Grèce voulait aussi ajouter sa reconnaissance pour le présent du Secrétariat.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je crains que nous ne soyons arrivés à la fin de nos délibérations. Avant de clore cette quarante-quatrième session, j'aimerais remercier les délégués pour leur travail et leur collaboration de tous les instants à nos travaux. J'aimerais, en outre, exprimer ma reconnaissance profonde au Directeur du Bureau, à la Secrétaire du Sous-Comité et, bien sûr, à tous les membres du Secrétariat pour tout le soutien fourni. J'aimerais également exprimer ma sincère reconnaissance aux interprètes aussi, ainsi qu'à toute l'équipe qui nous ont permis d'avoir les documents dans toutes les langues. Merci à tous pour cet excellent travail.

Ça a été pour moi un privilège de présider à vos travaux et j'aimerais remercier toutes les délégations qui m'ont fait confiance ces deux dernières années. Je vous remercie et je déclare à présent close cette sept cent trentième réunion de la quarante-quatrième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je vous souhaite un bon voyage et beaucoup de bonheur.

La séance est levée à 15 h 57.